



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Comité Régional TVB
5 octobre 2011



Sommaire

1- Introduction

2- La déclinaison régionale de la TVB

3- Sa place et son rôle

4- Le processus d'adoption

Introduction

La fragmentation : première cause de perte de biodiversité



La déclinaison régionale de la TVB

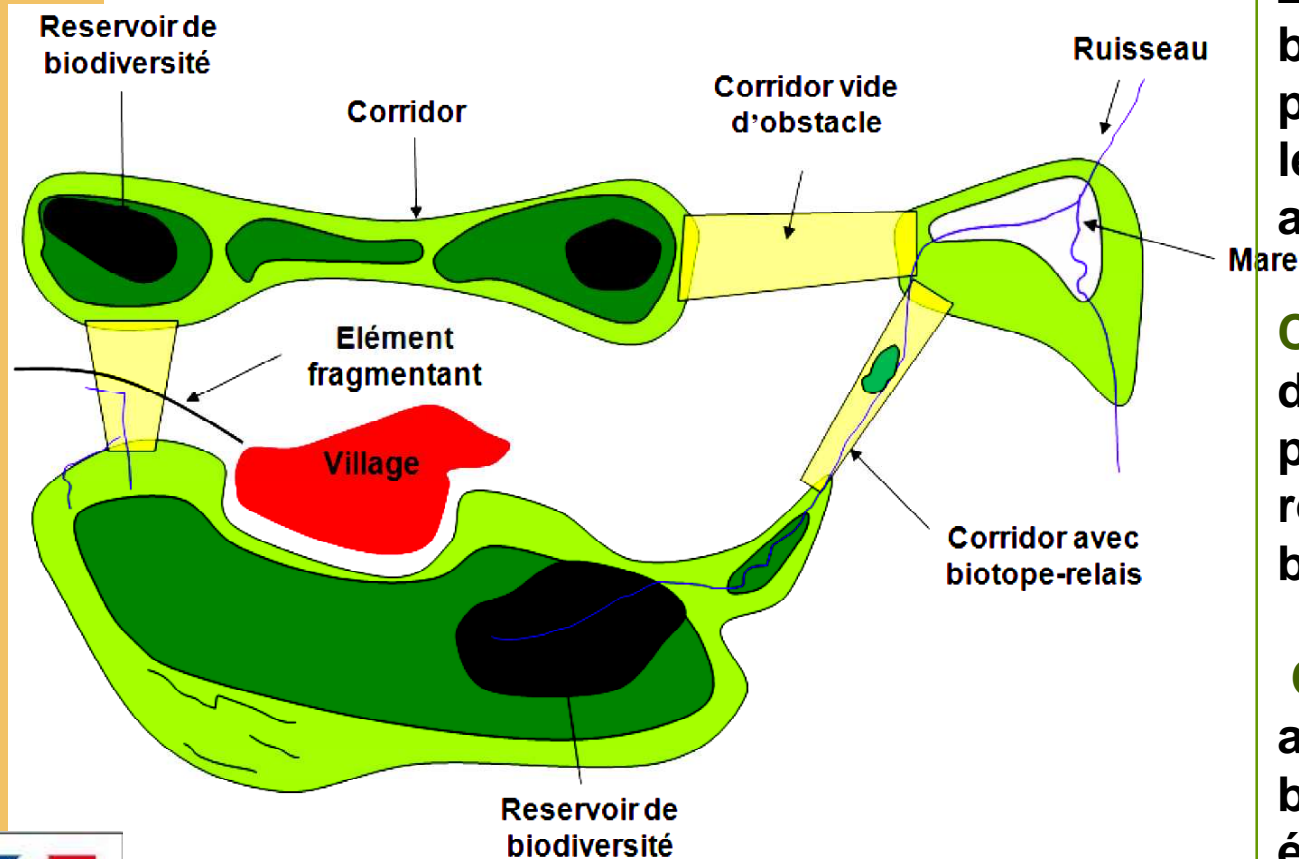
La trame verte et bleue :

- Une politique au service de la biodiversité et une politique d'aménagement du territoire.
 - en lien avec la politique de l'eau,
 - en lien avec les autres outils de protection.

- Deux objectifs : maintenir et restaurer les continuités écologiques en intégrant les milieux terrestres et les milieux aquatiques et humides

La déclinaison régionale de la TVB

Des définitions



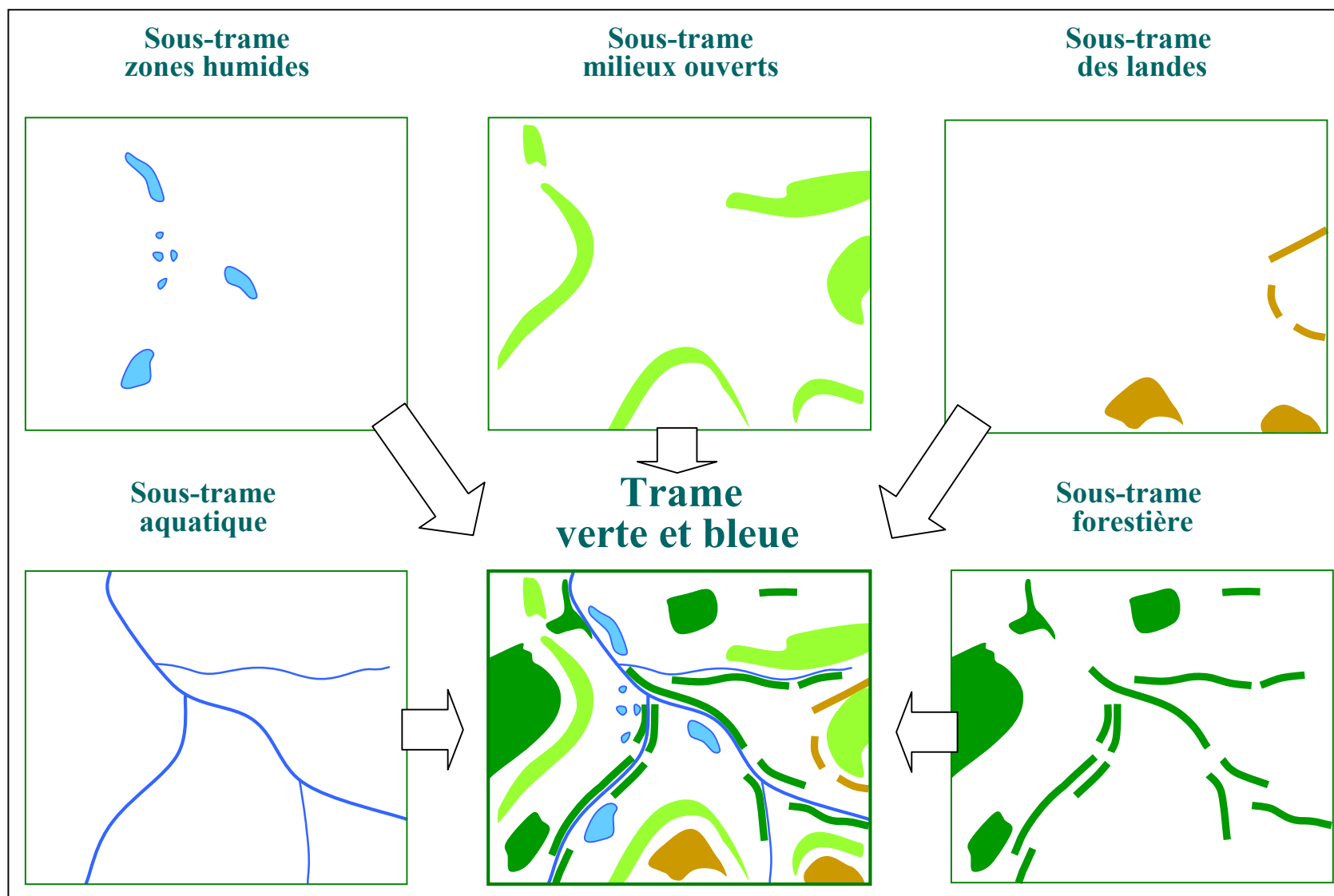
Réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).

Corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

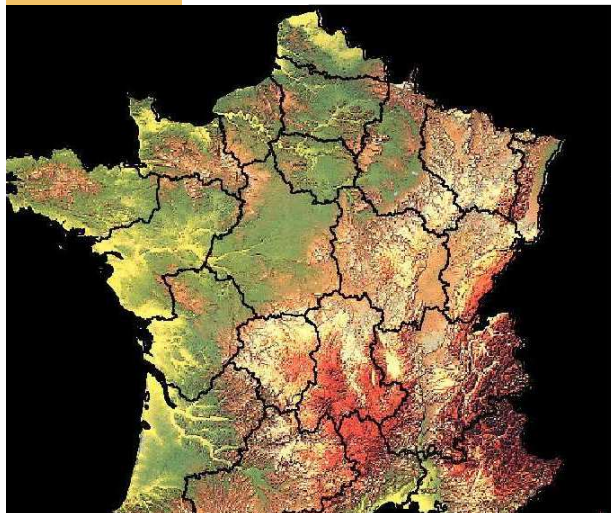
Continuités écologiques : association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

D'après ECONAT

La déclinaison régionale de la TVB



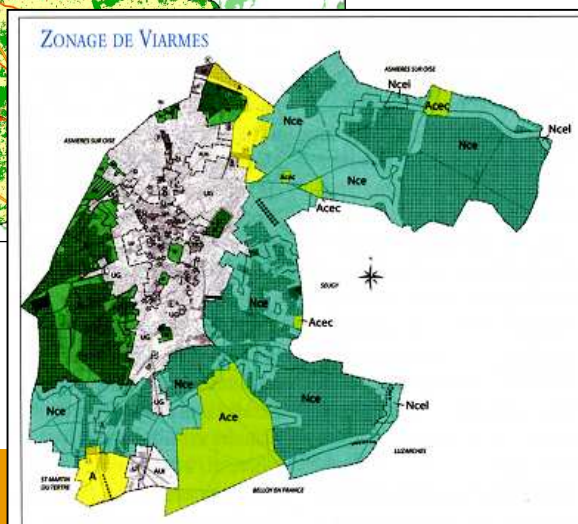
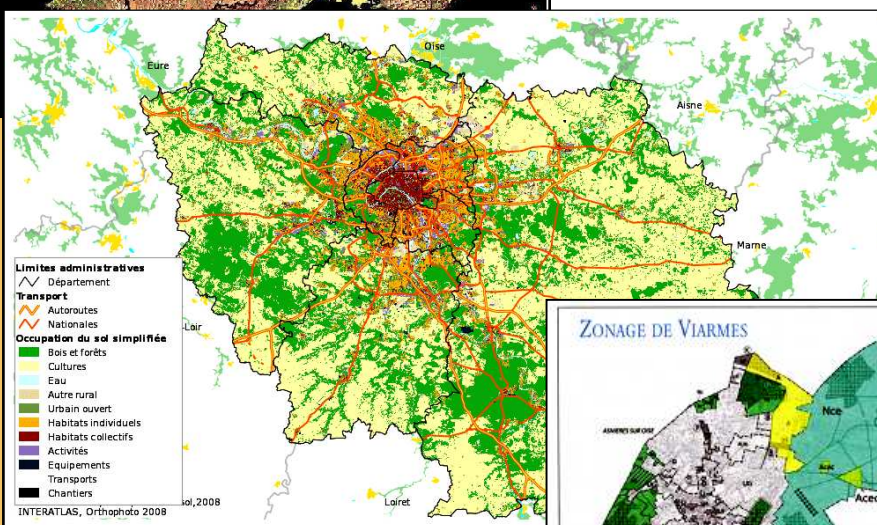
La déclinaison régionale de la TVB



En référence à la loi Grenelle 2, la trame verte et bleue est mise en œuvre à différents sur trois niveaux emboîtés :

au niveau national, sur la base d'orientations nationales en cours d'élaboration et validées par le CNTVB (18 octobre 2011),

au niveau régional, avec l'établissement d'un schéma régional de cohérence écologique,



une déclinaison locale via notamment les documents d'urbanisme, les projets, les infrastructures...



La déclinaison régionale de la TVB

Le SRCE comprend deux volets :

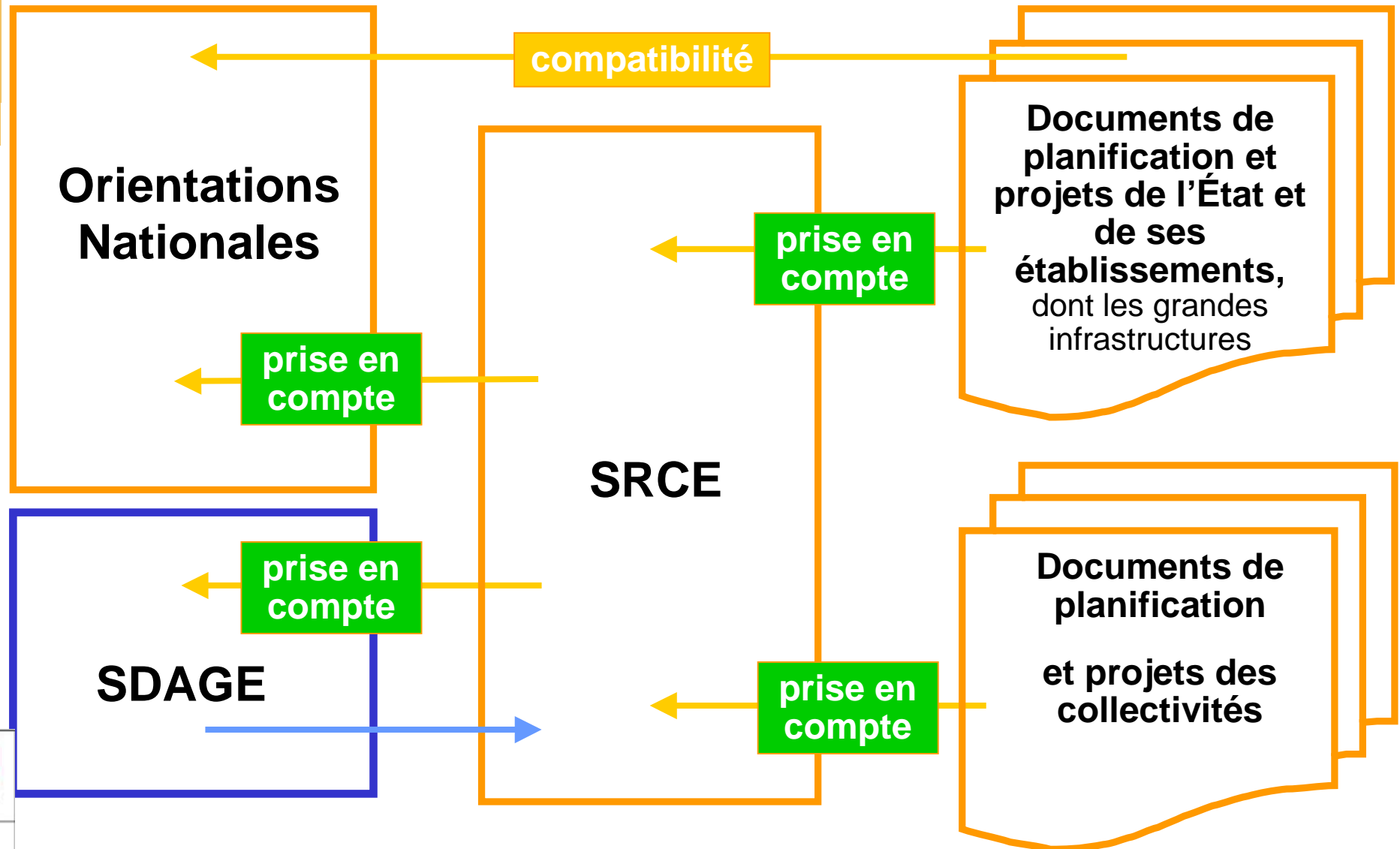
Des enjeux spatialisés et hiérarchisés :

- 1. Présentation et analyse des enjeux régionaux.**
- 2. Identification des composantes (contenu détaillé, partie rédactionnelle).**
- 3. Cartographie de la TVB (1:100 000).**

Un cadre d'intervention :

- 1. Mesures contractuelles à privilégier.**
- 2. Mesures d'accompagnement des communes pour la mise en œuvre des continuités écologiques.**

Sa place et son rôle



Sa place et son rôle

Opposabilité

Types de relation régissant les rapports juridique entre plusieurs normes

Prise en compte

Possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée.

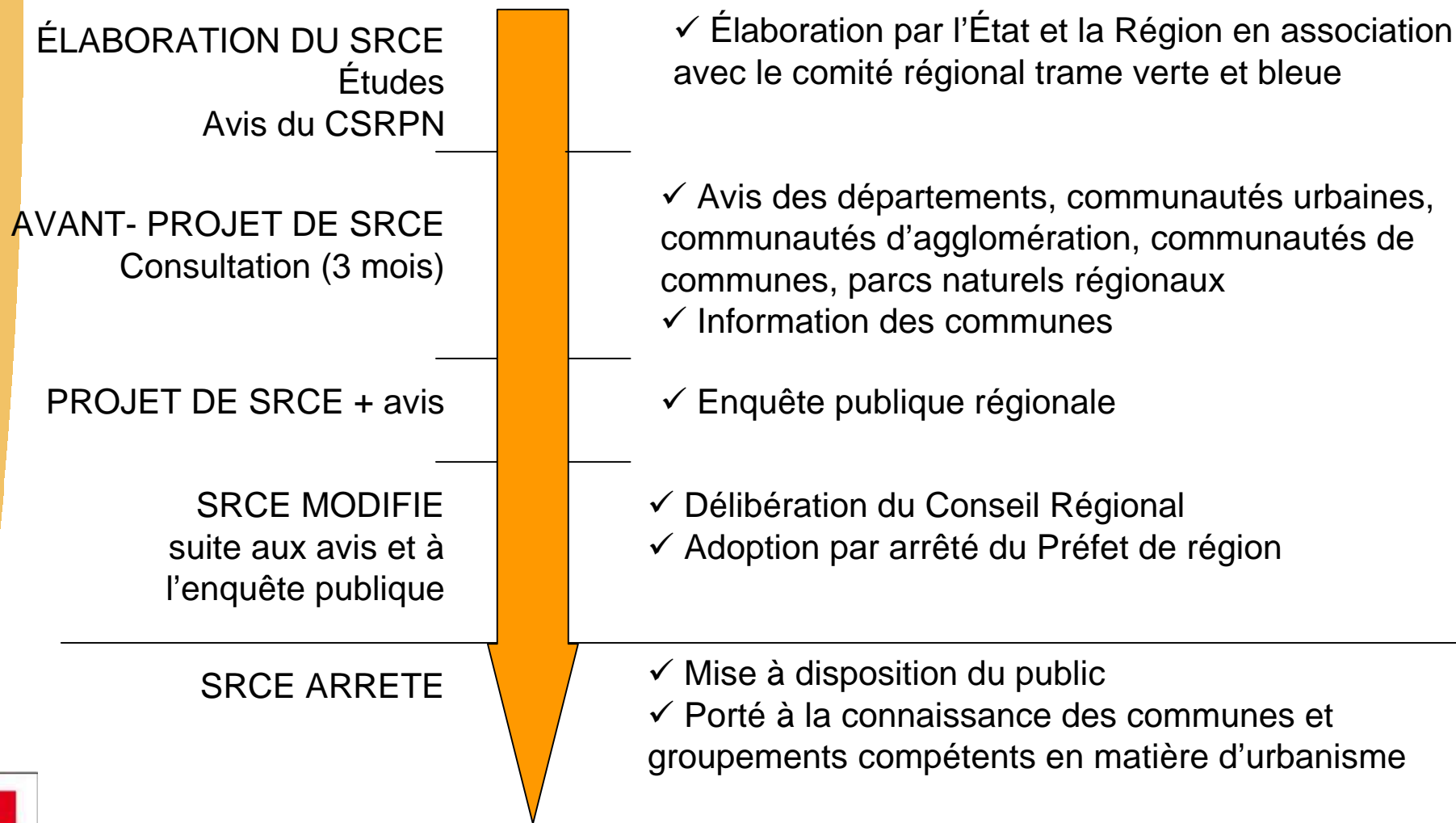
Compatibilité

La norme inférieure ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure.

Conformité

Obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure.

Le processus d'adoption



Suivi, évaluation, révision



Merci de votre attention



 **île de France**